

Des voix: Adopté.

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: L'article 8 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: L'article 9 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: L'article 10 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: L'article 11 est-il adopté?

Le sénateur Frith: Je propose que tous les autres articles soient adoptés.

Le président: Tous les autres articles, y compris l'article 60, sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Le titre abrégé est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi sans propositions d'amendement?

Des voix: D'accord.

Le président: Au nom du comité, je remercie les témoins d'être venus à notre aide aujourd'hui.

PROJET DE LOI SUR LA PROTECTION SANITAIRE DES ANIMAUX

ÉTUDE EN COMITÉ PLÉNIER

Le président: Honorables sénateurs, le comité étudiera maintenant le projet de loi C-66, Loi concernant, d'une part, les maladies et substances toxiques pouvant affecter les animaux ou transmissibles par ceux-ci aux personnes, d'autre part, la protection des animaux.

M. Brightwell: Honorables sénateurs, je voudrais vous présenter deux témoins: MM. W.S. Bulmer, directeur, Division de la santé des animaux, et Brian Peart, chef, transport et bien-être des animaux, Division de la santé des animaux. M. Peart a été principal artisan du projet de loi à ses dernières étapes. D'autres fonctionnaires y avaient travaillé plus tôt.

Le président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Conformément à l'ordre du Sénat, M. W.S. Bulmer et M. Brian Peart prennent place dans la salle du Sénat.)

Le président: Honorables sénateurs, l'étude du titre est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

Le président: L'étude du titre abrégé est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le sénateur Frith: Monsieur le président, je voudrais poser quelques questions. Je voudrais en savoir davantage sur certaines choses dont le parrain de ce projet de loi a parlé. Il a déclaré que le premier projet de loi visant à protéger les animaux a été présenté en 1869 ou à quelques années près. Est-ce exact?

• (1620)

M. Brightwell: Vous pourriez peut-être répondre, M. Peart. Approchez-vous du microphone, s'il vous plaît.

Le sénateur Frith: De toute façon, cela fait assez longtemps.

M. B. L. Peart, chef, Section du bien-être et du transport des animaux, Division de la santé des animaux, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, ministère de l'Agriculture: C'est l'une des premières mesures qui ont été adoptées après la Confédération.

Le sénateur Frith: Fort bien. J'imagine que certaines menaces, on a parlé surtout de l'infection transmise par les insectes, ont disparu au fil des ans. Pourriez-vous nous parler des plus récentes ou de celles qui existent actuellement et que ce projet de loi pourrait neutraliser?

M. Peart: La dernière épidémie qui s'est répandue partout dans le monde est une maladie appelée fièvre porcine africaine. C'est une maladie très contagieuse qui ne frappe que les porcs. Elle est d'origine virale et il n'y a aucun vaccin. Les antibiotiques n'ont aucun effet non plus.

Le sénateur Frith: Est-elle transmissible à ceux qui mangent de la viande de porc?

M. Peart: Non, elle n'atteint que les porcs. C'est à proprement parler une maladie à incidence économique en ce sens que 90 p. 100 des porcs touchés peuvent en mourir. Un éleveur peut trouver un beau matin 25 p. 100 de son cheptel mort dans sa porcherie, et il peut perdre le reste en l'espace de 48 heures car c'est une maladie extrêmement virulente.

Le sénateur Frith: Dieu du Ciel! Voulez-vous dire qu'il peut trouver 25 p. 100 de ses porcs morts le lendemain alors qu'ils étaient en parfaite santé la veille?

M. Peart: Il s'agit d'une affection à action rapide. À l'exception d'une fièvre et d'une certaine lenteur, il pourrait bien n'y avoir aucun signe visible la veille au soir. La maladie agit très rapidement.

Le sénateur Frith: Est-ce que le projet de loi sera utile à cet égard?

M. Peart: Oui. Le projet de loi nous donne plusieurs instruments qui nous aideront à lutter contre cette maladie. Nous aurons davantage de pouvoirs sur l'importation de viande ce qui est le principal mode d'introduction d'une telle maladie au Canada.

Cette maladie est présente dans le sud de l'Europe et en Afrique. Elle a également frappé Cuba deux fois, introduite dans de la viande importée, et elle a été constatée à Haïti. Le Canada, par son ministère de l'Agriculture, a été l'un des trois